

District de l'Isère de Football



FORMATION CONTINUE des ARBITRES de DISTRICT

QUESTIONNAIRE n°2

Avril 2017



FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

STATISTIQUES – NOMBRE DE REPONSES & TAUX DE PARTICIPATION

129 réponses (sur 259 arbitres District) = **49,8%** (à peine 1 sur 2) ↓

Participation par rapport au questionnaire précédent :

↑ En hausse

↓ En baisse

- Seniors : 108 sur 184 = **58,7%** ↓
 - Candidats L3 : 4 sur 4 **100%**
 - Aspirants et Promotionnels Ligue : 2 sur 2 **100 %**
 - D1 : 12 sur 14 = **85,7%**
 - D2 : 13 sur 15 = **86,7%** ↓
 - D3 : 40 sur 86 = **46,5%** ↓
 - D3 U19 : 5 sur 8 = **62,5%** ↓
 - D4 Stagiaires : 16 sur 35 = **45,7%** ↓
 - Assistants : 16 sur 20 = **80%**
- Jeunes : 20 sur 72 = **29,2%** ↓
 - Candidats JAL : 2 sur 2 **100 %**
 - Aspirants et Promotionnels Ligue : 0 sur 1 **0%**
 - JAD : 10 sur 36 = **27,8%** ↓
 - JAD Stagiaires : 5 sur 28 = **17,9%** ↓
 - TJAD Stagiaires : 4 sur 5 = **80%** ↑
- Futsal : 1 sur 3 = **33,33%**

Tendance globale de participation :



FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

STATISTIQUES – NOTES PAR CATEGORIES (MOYENNES & FOURCHETTES)

Moyenne Globale : **12,76** (de 0 à 20)

Résultats par rapport au questionnaire précédent :

 En hausse

 En baisse

- **Seniors : 13,62** (de 2 à 20) 
 - **Candidats L3 : 16,5** (de 13 à 20) 
 - **Aspirants et Promotionnels Ligue : 15,5** (de 13 à 18) 
 - **D1 : 11,83** (de 2 à 18) 
 - **D2 : 13,33** (de 9 à 17) 
 - **D3 : 10,53** (de 3 à 20) 
 - **D3 U19 : 12,67** (de 8 à 17) 
 - **D4 Stagiaires : 14** (de 3 à 19) 
 - **Assistants : 12,69** (de 2 à 18) 
- **Jeunes : 12,77** (de 3 à 18) 
 - **Candidats JAL : 17** (de 16 à 18) 
 - **Aspirants et Promotionnels Ligue : ABS**
 - **JAD : 11,50** (de 3 à 18) 
 - **JAD Stagiaires : 10,60** (de 3 à 15) 
 - **TJAD Stagiaires : 7,75** (de 3 à 18) 
- **Futsal : 5** 

Tendance globale des résultats :



FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

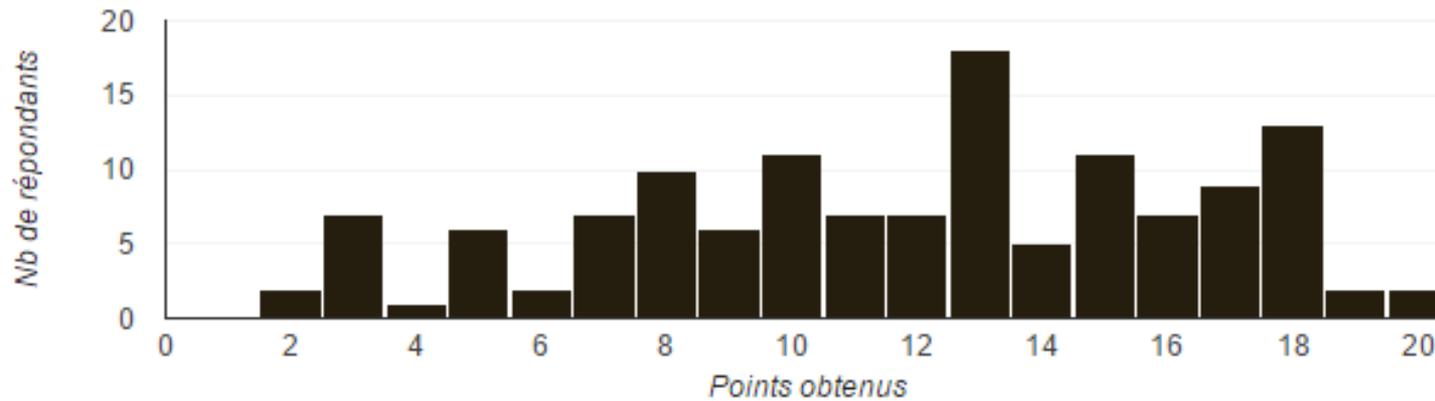
STATISTIQUES – REPARTITION DU TOTAL DES POINTS

Moyenne
11,81 points sur 20

Médiane
13 points sur 20

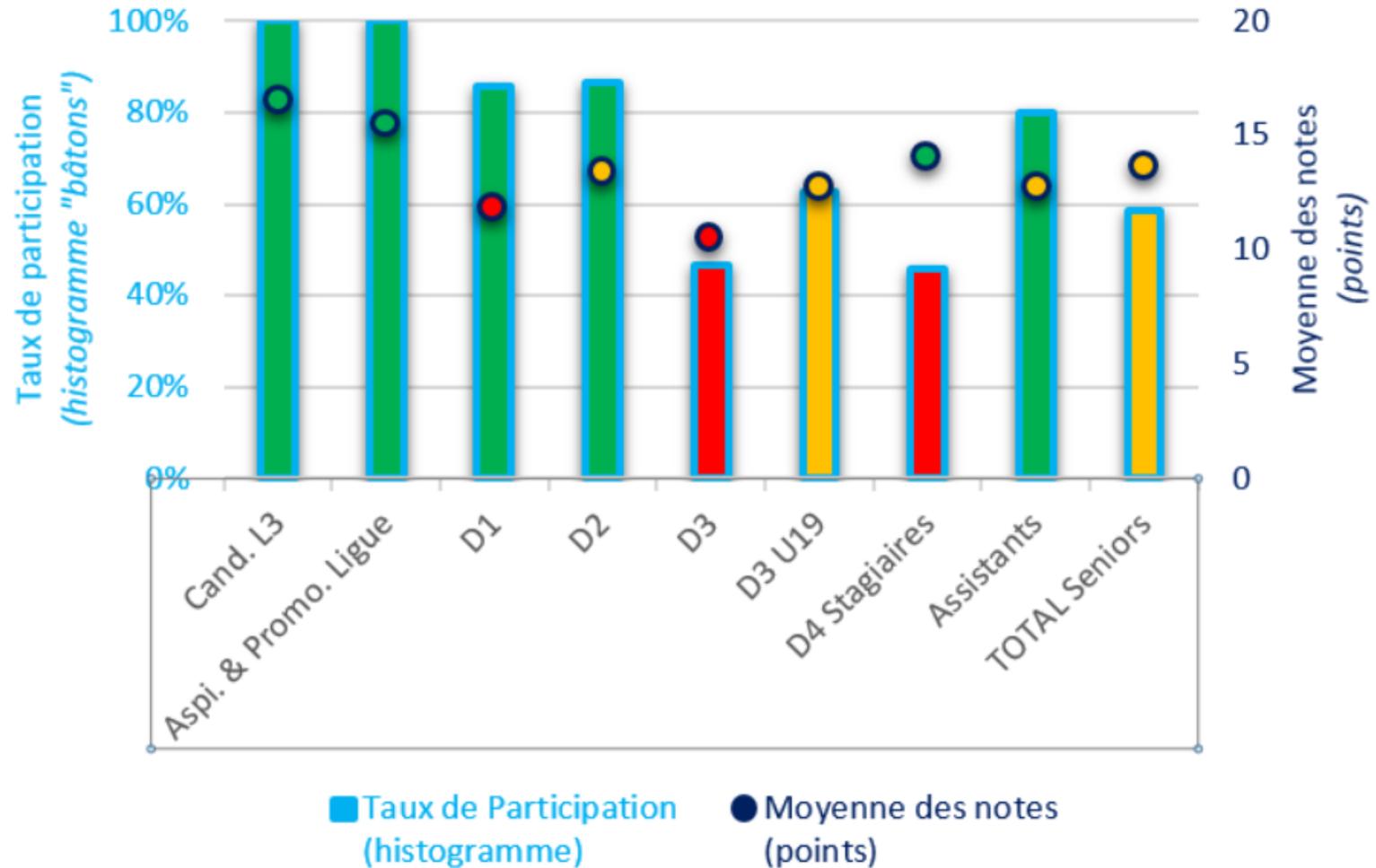
Plage
2 – 20 points

Répartition du total des points



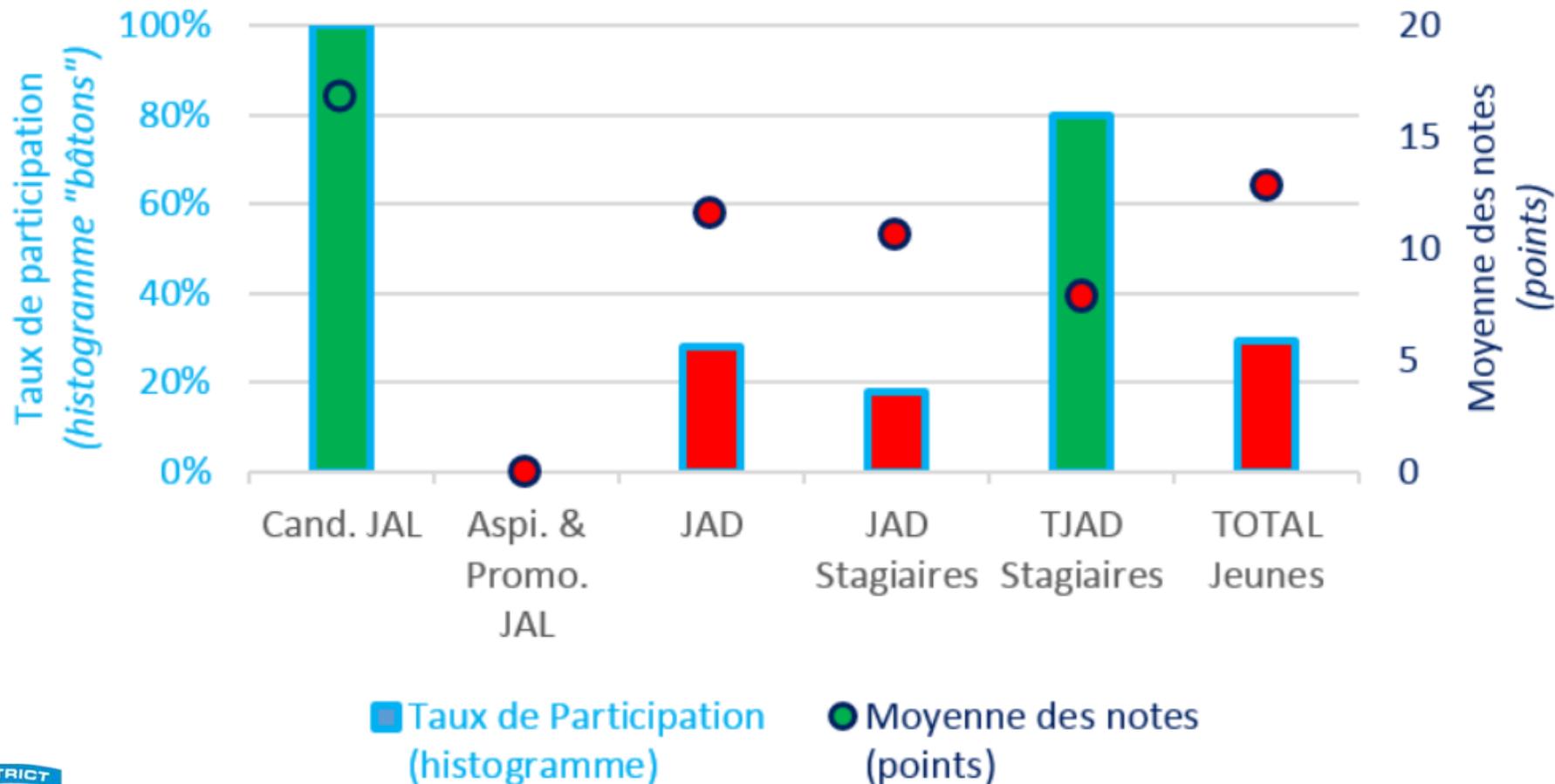
STATISTIQUES

Arbitres Seniors



STATISTIQUES

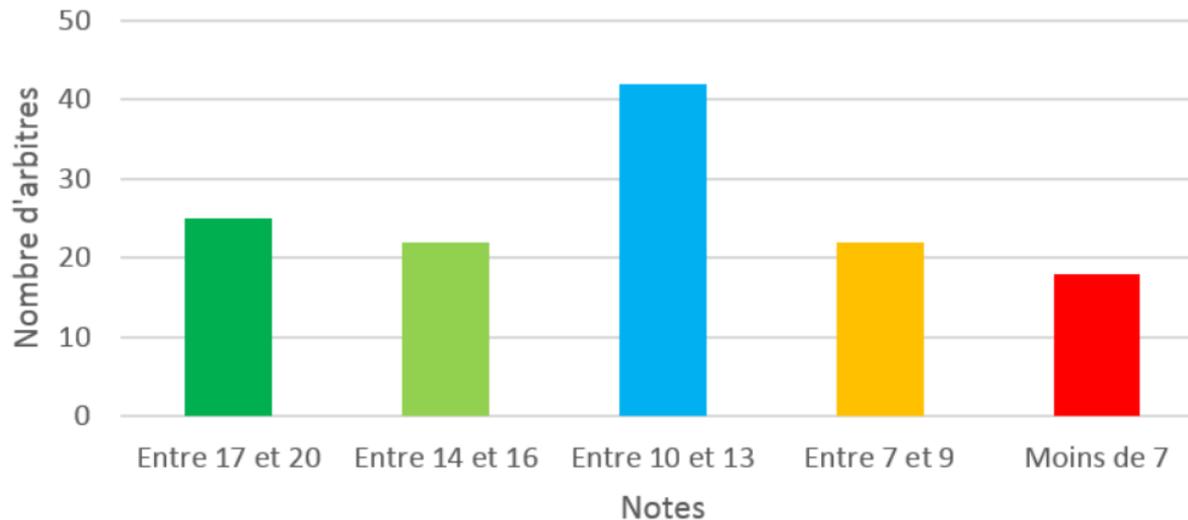
Arbitres Jeunes



STATISTIQUES – REPARTITION DES NOTES

- Nombre d'arbitres ayant :
 - Entre 17 et 20 = 25 arbitres
 - Entre 14 et 16 = 22 arbitres
 - Entre 10 et 13 = 42 arbitres
 - Entre 7 et 9 = 22 arbitres
 - Moins de 7 = 18 arbitres

Fourchettes de notes (en nombre d'arbitres)



STATISTIQUES – FREQUENCE DES REPONSES SUR LA PERIODE

Nombre de réponses quotidiennes



FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

Catégorie	NOM Prénom	Note sur 20
Candidats L3	DOS SANTOS Florian	17
	FARKAS Léo	16
	FERNANDES Mathieu	20
	LE BLANC Camille	13
D1	AUGUSTE Denis	13
	ANAR AKDIM Kamel	8
	BESSAOUD Amar	11
	BOUAZIZ Djamel	ABS
	BRIOUA Mourad	13
	DJOUDER Mourad	13
	FERNANDES Carlos	2
	GRAND Martin	ABS
	HOCINE Halime	18
	KORBAA Farid	14
	MAREY Arnaud	12
	NASRI Riad	13
	SOUDANI Hamid	18
	ZEMZEMI Oualid	7
D2P	CHAARI Wajdi	18
D2	ARNAUD Vivien	12
	BOUSSOUF Mohamed	10
	CELIK Mourad	13
	GHARBI Aymen	13
	GIROUD Raphaël	16
	HAMILA Salem	16
	LALO Aboubaker	ABS
	MARTORANA Mario	17
	PARVEDY Thierry	16
	ROUSSILLON Alain	15
	SAINT ALBIN Laurent	15
	SULEK Ali	9
	THEVENIN Cyril	14
	TOUR Mickaël	10
	URBAIN Cédric	ABS



FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

D3

ABDELMOULA Bechir	9
AINOUCHE Mourad	20
AIT ENNMER Hicham	ABS
AKHARRAZ Brahim	13
ANNABI Bassem	ABS
ARSLANTAS Deniz	ABS
AZOUZ Abdelbasset	7
BARBIER Keller	ABS
BARRAL Geoffrey	ABS
BATELIER Mickaël	6
BEDAR Nadir	10
BEN MESSAOUD Bechir	ABS
BERRABHA Abdelkader	ABS
BINI Yao Abdoulaye	16
BOUHRIDA Badr	ABS
BRIOUA Noureddine	13
CAPIZZI François	9
CARRERE Stéphane	13
CHAOUACHI Lassaad	ABS
CHARTRON Steven	ABS
COIMBRA José	ABS
CORNU Royald	3
COUDER Gérard	ABS
CROUZET Frédéric	ABS
DESPIERRE-CORPORON Christophe	7
DUFOUR Joel	ABS
ECHINE Anis	15
EL FASKAOUI Fahd	ABS
FARES Mourad	13
FERREIRA Georges	ABS

FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

D3

GAGGERO Raphaël	ABS
GEORGY Jérôme	7
GHAFIRI Abdelhak	ABS
GHRIEB Hakim	5
GINET Guillaume	13
GIROUD Mickaël	16
GONCALVES José Manuel	ABS
GUADAGNINO Lucie	ABS
GUELLOUT Boubaker	12
GUIGON Florian	17
GZADRI Mejdî	7
HAGLI Georges	18
HAMOU Hamed	ABS
JALLAMION Olivier	ABS
KHOUAJA Tahar	ABS
KHOUAS Abdelfettah	ABS
LANGLOIS Jérôme	ABS
LARABI Abdelkader	ABS
LEROUX Steve	10
LEVYN David	14
LEVYN Didier	11
LHULLIER Ludovic	ABS
MALITE Jean-Paul	15
MANSEUR ZADWORNÏ Aurélien	ABS
MARTINEZ Jordan	ABS
MERIAH Karim	ABS
MILIANI Hafed	ABS
MOUELLEF Yliès	ABS
MSAOUI Karim	ABS
NDAO Pape Mor	6

FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

D3	NIBBIO Mickaël	10
	NIBBIO René	11
	NOUIRA Mazen	ABS
	PAILLEUX David	12
	PASCAUD Ludovic	ABS
	PEIREIRA Emerik	ABS
	PITOU Willy	4
	PUGNOT Pierre-Nicolas	ABS
	RENAUD Mickaël	17
	SAINT FORT Robert-Marry	ABS
	SALVATORE Jérémie	ABS
	SEGURA Romain	5
	SEIGLE Patrice	ABS
	SHAIEK Wissem	5
	SLAIMI Nassim	ABS
	SORI Timothée	10
	STRAPPAZZON Grégory	ABS
	TEPPOZ Anthony	3
	THOMET Jean	8
	TOUITOU Mourad	8
	TREVISAN Ludovic	18
	TROUILLOUD David	ABS
	VAZ Fernando Luis	5
	VIVIER Pascal	ABS
YUKSEL Ferdinand	ABS	
ZANTOKO Paulo	ABS	

FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

D3 U19	CHAUVIN Maxime	ABS
	CORBEL Séverin	ABS
	CUSANNO Stéphane	17
	GARNIER Rodolphe	ABS
	MARGUET Florian	10
	MASIA Patrice	11
	PLATEL Yoann	8
	TOFFA Johann	10
D4P Stagiaires	PIACENTILE Rémy	13

FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

D4 Stagiaires

AREGUIAN Pascal	8
AYARI Adel	ABS
BERNARD BRET Philippe	18
BESSET Julien	ABS
BLANCHARD Christophe	ABS
BOUGUELMOUNA Abdelmadjid	ABS
BOURBIA Ramzi	ABS
BOUTELDJA Amine	ABS
BOUZOUZOU Hazid	15
BREDEL Stephen	ABS
CHEHAL Nour Edine	ABS
CUCHE Cyril	10
DAPPEL Didier	ABS
EL AKRICHE Bechir	11
FEBUSSE Florian	9
FERKANE Ahmed	19
GADOUM Mohamed Yassine	ABS
GUILLOT Farah	15
HERNANDEZ Armand	3
KEITA Ibrahima	19
LATIRIS Jamal	ABS
LOURO Mickaël	ABS
MARTEN Alexandre	10
MERICHE Mohamed	ABS
NASRI Ahmed	15
NEMIR Sofien	ABS
NIGHOUD Redouane	ABS
NOBILE Anthony	9
PILLITTERI Kévin	ABS
SAIDIA Kamel	17
SEHAYEK Hedi	8
TOPLEK Rafet	ABS
TOUZEL Xavier	ABS
ZAMBITO Julien	ABS
ZIEGLER Boris	13



FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

Assistants	AKIN Yunus	7
	AKUYREK Mustafa	8
	AMARI Abdelkader	18
	BAILLET Alain	14
	BEDJAIT Abdelhafid	8
	BOIS Pierre-Yves	13
	BOUJA Najib	ABS
	CHAARI Hassen	18
	COBAN Huseyin	11
	CORBEL Séverin	ABS
	FIARD Eric	17
	GIRARD VEYRET Norbert	ABS
	GRASSI Mathieu	2
	MAURIES Pierre	18
	MERIMI Benyoubka	ABS
	MILED Faycal	13
	NAVARRO Thierry	ABS
	OMIR Fouad	15
	PARVEDY Thierry	16
	SARPKAYA Muharrem	8
TOUBAL Lissan	17	

FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

Candidats JAL	PETERLE Bastien	16
	ARFAOUI Hedi	18
Aspirant JAL	MOLLIER Théo	ABS

FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

JAD

AMIRECHE Safieddine	ABS
ANNE Angelika	ABS
ANNE Thierry	3
BALTI Aykhel	ABS
BAYLE Maxence	ABS
BONAVERO Alex	12
BOZLAK Kévin	12
BRUNO Jérémie	ABS
CHERKAOUI EL BARAKA Hossam	5
CLEMENT Sylvain	ABS
CLERC Marvin	ABS
DARBON PEILLON RUECA William	ABS
DJEGHDIR Mehdi	ABS
DUFOUR Steven	ABS
DURSUN Ayhan	ABS
EL BOUR Sofiane	10
GERACI Keddy	ABS
ISSAD Adem	ABS
GERARD Maxence	ABS
GUAGENTI Joseph	ABS
LAMBERT Jessica	ABS
LOCOGE Benoit	ABS
LOUIS Pierrick	11
MUSTO Robin	ABS
OEUVRARD Louis	15
PANICUCCI Gatien	ABS
PAPILLON Alexis	ABS
REY Corentin	12
ROGEAT Quentin	ABS
ROYANNEZ Thomas	ABS
TOSUN Gokmen	ABS
TOSUN Goksel	ABS
TRAORE Ibrahima	ABS
TREVISAN Axel	18
VAILLANT Erwin	17
ZERIFI Karim	ABS



FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

JAD Stagiaires

ALBERTI Florian	ABS
ARRAHMOUNI Adam	ABS
AZIB Yousri	ABS
BEN HADJ SALEM Elies	ABS
BESSENAY Kilyann	ABS
BILLEAUD Alexis	ABS
BONNAIRE Valentin	14
CHAIB-DRAA Malik	ABS
CHELLOUG Sofian	ABS
DARTOIS Vincent	ABS
DOMINGUES MIRANDA Joao Emidio	8
FRANÇOIS Louise	ABS
GARCIA Eymric	3
GOVERNEUR Quentin	ABS
GUAGENTI Mickaël	ABS
HADDAD Salem	ABS
KEFS Aymene	ABS
KHEDDAOUI Yacine	ABS
KOCH Rémy	ABS
LASSOUAD Souffiene	ABS
MECHETTI Takieddine	ABS
OUAGHLANI Rahyan	ABS
PICARD Brice	13
REZALI Noré	ABS
SENOUSSI Tahar	ABS
TRAORE Mamadou	ABS
ZENCIRCI Ozcan	15
ZULIN Clément	ABS

FORMATION CONTINUE – QUESTIONNAIRE n°2

TJAD Stagiaires	BERNARD BRET Timothée	18
	CHARVET Antoine	7
	DROGUET Théo	ABS
	LEFEBVRE Kilian	3
	PASCAL SUISSE Théo	3
Futsal	GOSSE Mathias	5
	BEN HADJ SALEM Mohamed	ABS
	BENTALLAH Cherif	ABS
Ligue	BEGHIDJA Ryad	18
	TINTI Mickaël	15

QUESTIONS GÉNÉRANT FRÉQUEMMENT DES ERREURS *

Bonnes réponses

Parmi les cas suivants, un seul ne conduira pas systématiquement à un avertissement pour comportement antisportif. Lequel ? (Voir p7) **59/133**

Ballon en jeu. Sur un duel aérien entre un joueur A et un joueur B, au milieu du terrain, le joueur A donne un coup de coude volontaire au joueur B au niveau du visage. L'arbitre siffle la faute. Il met un carton rouge au fautif. Le joueur blessé nécessite des soins mais saigne. Décisions ? (Voir p12) **38/133**

QUESTIONS, RÉPARTITION DES RÉPONSES & CORRIGÉS

Parmi les cas suivants, un seul ne conduira pas systématiquement à un avertissement pour comportement antisportif. Lequel ? (3 points)

Tente avec son protège tibia en mains de détourner le ballon	34	25,6 %
Tente de marquer un but en essayant de toucher le ballon de la main	23	17,3 %
Marque un but en jouant le ballon de la main	17	12,8 %
Tente de toucher le ballon de la main pour empêcher un adversaire d'en prendre possession.	59	44,4 %

LOI 12 (Livre 2017 p201 + Q6.02 & 6.03 p214 ; Livret IFAB 2017 p85-86 ; Questions Réponses DTA 2017 L12/§6/Q1)

Parmi les cas d'AVT pour CAS listés :

- Commettre une faute ou **toucher (délibérément) le ballon de la main pour interférer dans une attaque prometteuse ou la faire échouer.**
- **Jouer (délibérément) le ballon de la main pour tenter de marquer un but (pour ou contre son camp, et que sa tentative réussisse ou non) ou pour empêcher l'adversaire de marquer un but, sans y parvenir (sinon c'est une EXC).**

Réponse A : on sanctionne le fait que le joueur cherche à tricher en tentant de dévier le ballon avec son protège-tibia tenu en main, même s'il n'arrive pas à toucher le ballon.

Réponse B : on sanctionne le fait que le joueur cherche à tricher en tentant de tromper la vigilance de l'arbitre pour marquer, même s'il n'arrive pas à toucher le ballon. Le fait qu'il soit proche du but, avec la probabilité de marquer, justifie d'autant plus l'AVT.

Réponse C : idem que réponse B.

Réponse D : si la tentative ne réussit pas, le joueur ne sera pas sanctionné d'AVT. Voir également 1^{er} tiret ci-dessus : il doit s'agir d'une attaque prometteuse, et il doit y avoir contact (« toucher »). Donc l'AVT n'est pas systématique dans cette situation.



QUESTIONS, RÉPARTITION DES RÉPONSES & CORRIGÉS

Au cours d'une action de jeu, l'arbitre siffle par erreur. Que doit-il faire ? (1 point)

Laisser jouer. Et si un but est marqué ensuite alors but accordé.	8	6 %
BAT à l'endroit où se trouvait le ballon lorsqu'il a sifflé (S.R.P Loi 8)	116	87,2 %
CFD pour l'équipe en possession du ballon lors de la dite erreur	1	0,8 %
CFI pour l'équipe en possession du ballon lors de la dite erreur	8	6 %

LOI 5 (Livre 2017 Q6.02 p99 + p88 dernière phrase)

A partir du moment où l'arbitre a sifflé, il n'est plus en mesure de communiquer de la voix aux joueurs « jouez » ou « continuez », par exemple. **En sifflant alors que le ballon était en jeu, il a donc arrêté le jeu** et, reconnaissant son erreur, il est dans **l'obligation de le reprendre par une BAT** qui sera effectuée à l'endroit où se trouvait le ballon lorsqu'il a sifflé (SRP loi 8).

QUESTIONS, RÉPARTITION DES RÉPONSES & CORRIGÉS

Sur une Balle à Terre, quelle sera la décision de l'arbitre si, dès que le ballon a touché le sol, un joueur le reprend et marque directement un but contre l'équipe adverse, sans qu'aucun autre joueur n'ait touché le ballon ? (1 point)

But accordé, CE	26	19,5 %
But refusé, BAT à refaire	15	11,3 %
But refusé, CPB	90	67,7 %
But refusé, Corner	2	1,5 %

LOI 8 NOUVELLES LOIS 2016/2017 (Livre 2017 p141 Infractions et Sanctions + Q3.06 p144 ; Livret IFAB 2017 p66 §2)

Si une BAT entre dans le **but sans toucher au moins 2 joueurs** (y compris celui ayant récupéré le ballon sur la BAT), le **but sera refusé** et le jeu devra reprendre par :

- **CPB** si le ballon entre dans le but de l'équipe adverse
- **Corner** si le ballon entre dans le but de l'équipe du joueur ayant botté le ballon suite à la BAT.

Ici, le but étant marqué contre l'équipe adverse, il faudra donc reprendre le jeu par un CPB.

QUESTIONS, RÉPARTITION DES RÉPONSES & CORRIGÉS

L'arbitre siffle un coup franc suite à une faute passible d'avertissement. Avant qu'il n'ait pu notifier le carton jaune, le joueur victime de la faute s'est relevé et joue rapidement et réglementairement le coup franc pour un partenaire qui va marquer. Décisions ? (2 points)

L'arbitre devra siffler pour interrompre le jeu puis avertir le fautif et ensuite permettre l'exécution du coup franc.	67	50,4 %
L'arbitre laissera jouer car l'équipe victime de la faute a la possibilité d'exécuter le coup franc rapidement. But accordé, CE. Le joueur sera seulement rappelé à l'ordre avant le CE car l'arbitre ne peut plus mettre de carton puisque le jeu a repris.	10	7,5 %
L'arbitre laissera jouer car l'équipe victime de la faute a la possibilité de jouer rapidement. But accordé, CE. Le fautif sera alors averti avant d'exécuter le CE.	43	32,3 %
But refusé. L'équipe victime de la faute ne peut pas exécuter le coup franc rapidement dans ce cas. Donc AVT au joueur ayant joué le CF rapidement pour CAS. CF à refaire.	13	9,8 %

LOI 12 (Questions-Réponses DTA 2017 L12/§10/Q2 ; Livret IFAB 2017 p84 §2 ; Livre 2017 Q14.02 p236 + p200 §2)

Lorsque l'arbitre a décidé d'avertir ou d'exclure un joueur, le jeu ne doit pas reprendre avant que la sanction ait été infligée.

Par conséquent : **But refusé. Montrer le carton jaune au fautif.** (Pas d'AVT au joueur qui a joué le CF trop vite). Faire ensuite **ré-exécuter le CF.**

QUESTIONS, RÉPARTITION DES RÉPONSES & CORRIGÉS

Parmi ces propositions, quelle reprise du jeu ne **NECESSITE PAS** obligatoirement un coup de sifflet d'après les Lois du Jeu ? (3 points)

Un CE	2	1,5 %
Un Pénalty	0	0 %
Une Rentrée De Touche après un avertissement	30	22,6 %
Une BAT après une blessure ayant nécessité l'intervention des soigneurs	72	54,1 %
Un CPB après un remplacement	12	9 %
Un CF pour lequel l'attaque a demandé le respect de la distance par le mur	10	7,5 %
Un Corner après une exclusion	7	5,3 %

LOI 5 (Livre 2017 p88 + Q2.03 p142 + Q3.02 p144 ; Livret IFAB 2017 p192-193)

Lors d'un CE (au début du match ou de la 2nde période, ou après un but marqué) **et lors d'un Py**, le signal de reprise du jeu sera **obligatoirement un coup de sifflet**.

Lors des RDT, CPB, Corner, CFD ou CFI, un coup de sifflet n'est pas nécessaire pour signifier la reprise du jeu. **Cependant**, les Lois du Jeu précisent qu'**après une interruption ayant donnée lieu à un AVT, une EXC, une blessure ou un remplacement**, la reprise du jeu sera **signalée par un coup de sifflet** de l'arbitre. **Donc, s'il y a eu un AVT, une EXC, une blessure ou un remplacement, durant l'ADJ précédant l'exécution d'une RDT, d'un CPB, d'un Corner ou d'un CF, le signal sera donné par un coup de sifflet.**

Un coup de sifflet doit également être donné lors d'un CFD ou CFI si le mur a été mis à distance par l'arbitre (suite à une demande de l'équipe attaquante bénéficiant du CF).

Une BAT ne donne jamais lieu à un coup de sifflet, et ce, même s'il y a eu un AVT, une EXC, une blessure ou un remplacement lors de cet ADJ.

QUESTIONS, RÉPARTITION DES RÉPONSES & CORRIGÉS

Lors d'un pénalty, le tireur use d'une feinte illégale (et marque) en même temps qu'un de ses partenaires pénètre dans la surface de réparation. Décisions ? (2 points)

But refusé. Avertissement au tireur pour CAS. Coup Franc Indirect pour l'équipe adverse au point de pénalty.	93	69,9 %
But accordé, CE. AVT au tireur pour CAS.	0	0 %
But accordé, CE.	1	0,8 %
But refusé. S'agissant de deux fautes simultanées, le Pénalty est à refaire car la feinte illégale est plus grave.	22	16,5 %
But refusé. AVT aux deux joueurs contournant la loi. Pénalty à refaire.	17	12,8 %

LOI 14 NOUVELLES LOIS 2016/2017 (Livre 2017 Q10.03 p272 + p263 §1 + p264 ; Questions-Réponses DTA 2017 L14/§5/Q4 ; Livret IFAB 2017 p96-97 §2 & 3)

A la vue des réponses, la question suppose que le but est marqué.

Celui-ci sera donc **refusé car l'équipe attaquante a enfreint la procédure de la Loi 14** (feinte illégale du tireur + empiètement d'un attaquant dans la SDR). Etant donné qu'il y a **2 fautes commises en même temps**, l'arbitre devra **sanctionner la plus grave**. Or, la Loi 14 définit **la feinte illégale du tireur comme étant la faute la plus grave** lors de l'exécution d'un Py. Le jeu reprendra donc ici par la **reprise du jeu relative à l'infraction de feinte illégale : CFI sur le point de Py** pour la défense. L'arbitre n'oubliera pas d'adresser un **AVT pour CAS au tireur** pour cette feinte illégale. (Pas d'AVT au partenaire ayant pénétré dans la SDR).

(Si le but n'avait pas été marqué sur le Py : ADJ SRA, CFI pour la défense sur le point de Py).

(Rappel de la définition de « feinte illégale » : Livre 2017 Q10.01 p272).



QUESTIONS, RÉPARTITION DES RÉPONSES & CORRIGÉS

Quelle décision technique doit prendre l'arbitre lorsqu'une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer dans le jeu ? (2 points)

BAT	31	23,3 %
CFI	14	10,5 %
CFD ou Py	2	1,5 %
Laisser jouer. L'arbitre attendra le premier arrêt de jeu.	86	64,7 %

LOI 3 NOUVELLES LOIS 2016/2017 (Questions Réponses DTA 2017 L3/§4/Q1 ; Livre 2017 p43 §1 ; Livret IFAB 2017 p36-37 §7)

Lorsqu'une personne supplémentaire est présente sur le terrain alors que le jeu se déroule, l'arbitre ne doit arrêter le jeu que si cette personne interfère dans le jeu.

Ici, elle n'interfère pas, donc l'arbitre **laissera jouer et attendra le 1^{er} ADJ** (sauf si cette personne supplémentaire interfère dans le jeu avant le 1^{er} ADJ).

Au 1^{er} ADJ, **AVT à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation, s'il s'agit d'un joueur, remplaçant ou remplacé. Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un exclu.**

Dans tous les cas, la personne supplémentaire devra **quitter le terrain avant la reprise du jeu.**

Le jeu reprendra par la **reprise consécutive à l'ADJ.**

(Si l'arbitre a interrompu le jeu pour cela alors que cette personne supplémentaire n'avait pas interféré dans le jeu, il s'agit d'une erreur de sa part, et le jeu reprendra par une BAT à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'ADJ SRP loi 8).

(N.B. : si un but est marqué alors qu'une personne supplémentaire se trouvait sur le terrain, la situation est quelque peu différente... voir Livre 2017 p44 + Livret IFAB 2017 p37-38 §9)

QUESTIONS, RÉPARTITION DES RÉPONSES & CORRIGÉS

Ballon en jeu. Le n°11 de l'équipe A reçoit le ballon en position favorable pour marquer un but. Il court en direction du but adverse. Il se retrouve face au gardien de but. Dans sa course, il perd une chaussure. Il poursuit son élan et frappe au but (avec le pied déchaussé). Le but est marqué.

Décisions? (2 points)

But accordé, CE	115	86,5 %
But accordé. Avertissement au n°11 pour CAS. CE.	3	2,3 %
But refusé. CFI à l'endroit où le joueur perd sa chaussure.	7	5,3 %
But refusé. BAT à l'endroit où le joueur perd sa chaussure.	3	2,3 %
But refusé. Avertissement au n°11 pour CAS. CFI à l'endroit où le joueur perd sa chaussure.	2	1,5 %
But refusé. Avertissement au n°11 pour CAS. BAT à l'endroit où le joueur perd sa chaussure.	0	0 %
But refusé. CPB	3	2,3 %

LOI 4 NOUVELLES LOIS 2016/2017 (Livre 2017 Q5.02 p74 + p68 §2 ; Questions Réponses DTA 2017 L4/§2/Q1 ; Livret IFAB p42 §2)

Un joueur perdant accidentellement sa chaussure ou un protège-tibia peut continuer à jouer jusqu'au 1^{er} ADJ. L'arbitre laissera donc le jeu se dérouler.

Le but étant marqué, il sera accordé.

Le joueur sera **invité à se rechausser le plus rapidement possible**, avant la reprise du jeu par le CE, ou sera refoulé hors du terrain si cela prend trop de temps.

Reprise par CE.



QUESTIONS, RÉPARTITION DES RÉPONSES & CORRIGÉS

Ballon en jeu. Sur un duel aérien entre un joueur A et un joueur B, au milieu du terrain, le joueur A donne un coup de coude volontaire au joueur B au niveau du visage. L'arbitre siffle la faute. Il met un carton rouge au fautif. Le joueur blessé nécessite des soins mais saigne. Décisions ? (2 points)

Le joueur pourra être soigné sur le terrain et reprendre part au jeu dans un délai de 20-25 secondes maximum. Dans les cas où le saignement nécessite des soins importants, le joueur devra sortir du terrain.	48	36,1 %
Le joueur qui saigne sera systématiquement soigné en dehors du terrain. Après vérification de l'arrêt du saignement par un arbitre, uniquement lors d'un arrêt de jeu, il reviendra sur le terrain	26	19,5 %
Le joueur qui saigne sera systématiquement soigné en dehors du terrain. Après vérification de l'arrêt du saignement par un arbitre, il entrera sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre principal. Cela peut se faire ballon en jeu ; dans ce cas, le joueur ne pourra revenir que depuis la ligne médiane.	21	15,8 %
Le joueur qui saigne sera systématiquement soigné en dehors du terrain. Après vérification de l'arrêt du saignement par un arbitre, il entrera sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre principal. Cela peut se faire ballon en jeu ; dans ce cas, le joueur ne pourra revenir que depuis la ligne de touche.	38	28,6 %

LOI 5 (Livre 2017 p84 ; Livret IFAB 2017 p46-47 ;)

L'arbitre fait en sorte que **tout joueur présentant un saignement quitte le terrain**. Le joueur ne pourra y revenir que sur un signe de l'arbitre et après que l'un des arbitres se soit assuré que le saignement s'est arrêté et que son équipement n'est pas tâché de sang.

Si le ballon est en jeu, le joueur peut retourner sur le terrain depuis n'importe quel limite du terrain (ligne de touche ou ligne de but). **Si le ballon est en jeu, le joueur doit retourner sur le terrain depuis la ligne de touche** (mais pas forcément au niveau de la ligne médiane).

Ici, malgré le fait que le fautif ait reçu un carton rouge suite à la faute qui a engendré la blessure, on ne peut pas appliquer la nouvelle règle permettant au blessé d'être soigné sur le terrain et d'y rester si les soins n'excèdent pas 20 à 25 secondes. Le blessé sortira donc du terrain pour être soigné et arrêter son saignement.

QUESTIONS, RÉPARTITION DES RÉPONSES & CORRIGÉS

Un attaquant entre dans la surface de réparation. Il est à la lutte épaule contre épaule avec un défenseur. Au moment où l'attaquant veut frapper au but, le défenseur tacle. Il touche le pied de l'attaquant avant de toucher le ballon et détruit ainsi une occasion nette de but. Décisions ? (2 points)

Arrêt du jeu. Exclusion du défenseur pour avoir anéanti une occasion de but manifeste. Pénalty	31	23,3 %
Arrêt du jeu. Avertissement au défenseur pour CAS. Pénalty	87	65,4 %
Arrêt du jeu. Pénalty	3	2,3 %
Arrêt du jeu. Exclusion du défenseur pour faute grossière. Pénalty	12	9 %

LOI 12 NOUVELLES LOIS 2016/2017 (*Questions-Réponses DTA L12/§5/Q4/c ; Livre 2017 Q9.02 p224 + p203 §2 + Q9.01 p223 ; Livret IFAB p87 §2*)

La faute se situe dans la SDR du fautif. Le défenseur a tacle pour chercher à jouer le ballon, tout en étant en capacité de le faire puisqu'il était au duel épaule contre épaule avec son adversaire. Il ne s'agit pas d'une faute méritant une EXC en soi : ce n'est pas une faute grossière, ni un acte de brutalité... Et le défenseur n'a pas non plus tenu, tiré ni poussé l'attaquant. La nouvelle règle indique donc que dans ces circonstances, le défenseur sera seulement averti pour CAS (pas d'EXC pour avoir anéanti une occasion manifeste de but), et le jeu sera repris par le Py consécutif à la faute de tacle.

Si la faute avait eu lieu en dehors de la SDR du fautif, le défenseur aurait été exclu pour avoir anéanti une occasion manifeste de but, car la règle n'a pas changé pour ce qui est des fautes d'anéantissement hors de la SDR. Seules les fautes d'anéantissement dans la SDR, et autrement qu'en arrêtant le ballon de la main, entraînent une réflexion plus poussée de la part de l'arbitre pour déterminer si le défenseur sera tout de même exclu ou non.

SOURCES DES QUESTIONS

Vous pouvez trouver les règles et réponses aux questions d'arbitrage dans différentes sources :

- Le Livre « Le Football et ses Règles » (Edition 2017 bien sûr, car les Lois du Jeu changent chaque année, donc les anciens livres ne sont plus à jour)
 - **ATTENTION...ces supports seront réactualisés en Juillet 2017...pour commander le nouveau livre des Lois du Jeu Edition 2018, merci de le faire en utilisant le lien ci-dessous. Tout livre commandé sera obligatoirement facturé à la personne concernée. Les livres seront reçus début septembre.**
Bon de commande : <https://goo.gl/forms/UMhxHn3iPbpHZNSg1>
- Le Livret des Lois du Jeu de l'IFAB (Edition 2017) (accessible depuis le début de saison sur le site du District rubrique Arbitrage et Documents, sur le site de la FFF et sur le site de l'IFAB). Voici le lien : http://isere.fff.fr/common/ligue/bib_res/ressources/2380000/3500/160725180516_160707112111_ifab_Lois_du_jeu_2016-2017.pdf
 - **ATTENTION...ces supports ont été réactualisés en Juillet 2017...la nouvelle version 2017/2018 est désormais accessible sur le site du DIF, rubrique Arbitrage > Documents ([les références citées dans la correction des questionnaires de formation continue n°1, 2 et 3 concernent le livret 2016/2017](#)).**
- Les Questions-Réponses de la Section Lois du Jeu de la DTA (Juillet 2016) (accessibles sur le site de la FFF, rubrique Arbitrage, puis Textes). Voici le lien : <https://www.fff.fr/articles/arbitrer/reglementation-de-l-arbitrage/arbitrage-lois-du-jeu/details-articles/2407-270168-les-questions-reponses-2016>
 - **ATTENTION...ces supports seront réactualisés en Juillet 2017...**
- Le Livret « L'Arbitre et la Règlementation » de la Section Lois du jeu de la DTA (Juillet 2016) (accessible sur le site de la FFF, rubrique Arbitrage, puis Textes). Voici le lien : https://www.fff.fr/common/bib_res/ressources/450000/6000/170126115711_l_arbitre_et_la_reglementation_-_juillet_2016.pdf
 - **ATTENTION...ces supports seront réactualisés en Juillet 2017...**



SOURCES DES QUESTIONS

D'autres sources, pour « aller plus loin » :

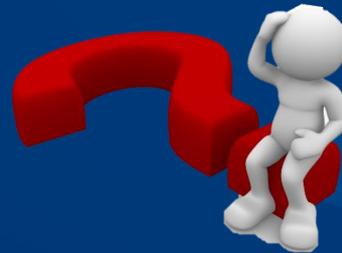
- Les **Annales d'examens FFF** (accessibles sur le site de la FFF). Voici le lien : <https://www.fff.fr/articles/arbitrer/reglementation-de-l-arbitrage/arbitrage-lois-du-jeu/details-articles/445-71705-examens-federaux-les-annales>
- Les **Procès-Verbaux de la Section Lois du Jeu de la DTA** (accessibles sur le site de la FFF). Voici le lien : <https://www.fff.fr/official-report/la-fff/proces-verbaux/saison-2016-2017/les-commissions-de-developpement-2016-2017/de-la-competence-du-comite-executif-2016-2017/details/173308-579522-commission-federale-des-arbitres-lois-du-jeu-reclamations-appels?mode=pdf>
- Les divers **Règlements des Compétitions** :
 - **District Isère** : <http://isere.fff.fr/cg/8602/www/district/publications/index.shtml>
 - **Ligue Rhône-Alpes** : http://rhone-alpes.fff.fr/common/ligue/bib_res/ressources/2390000/2000/160912173445_reglements_lraf.pdf
 - **FFF** : <https://www.fff.fr/la-fff/tous-les-statuts-et-reglements/statuts>





MERCI !

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?



Le CTDA est à votre disposition pour tout renseignement ou question.

nicolas.brotons@isere.fff.fr

06 95 14 29 38